

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°4
Modalités de calcul de la subvention con

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
 Reçu en préfecture le 12/04/2022
 Affiché le 12/04/2022
 ID : 082-228200010-20220322-CP2022_03_27-DE

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>BÂTIMENTS COMMUNAUX</u>				
1 – Réfection des enduits extérieurs des deux églises BCTR/00003813	99 050,00 €	99 050 €	35 % (30 % bonifié plan de relance)	34 667 €
2 – Construction d'une halle SUMR/00003814	348 905,00 €	348 905 €	27 % (22 % + 5 % plan de relance)	94 204 €
<u>AMENAGEMENTS DE VILLAGES</u>				
3 – Aménagement, embellissement et sécurisation des abords du cimetière et de la salle polyvalente VIAM/00003812	189 993,50 €	189 993 €	35 % (30 % bonifié plan de relance)	66 497 €
SUBVENTION GLOBALISÉE		195 368 €		

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	637 948,50 €
Dépense subventionnable H.T.	637 948,00 €
Subvention globalisée	195 368,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	30,62%

Le Président,

Michel WEILL